Publié le 12/06/2023

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20230602-lmc131221-BF-1-1

Date de télétransmission: 12 juin 2023

Date de réception : 12 juin 2023

DEPARTEMENT des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 2 JUIN 2023

DELIBERATION N° 3.3

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DES BUDGETS ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES PORTS DE VILLEFRANCHE-SUR-MER

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale créant le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer;

Vu le rapport de son président présentant les comptes administratifs 2022 des budgets annexes de la collectivité tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice et notamment le compte administratif 2022 du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide:

CD/SA/2023/29

D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer tel qu'il figure en annexe.

Signé

Charles Ange GINESY Président du Conseil départemental